

Présents : M. BEGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes, DUMAS, DURAND, CHACON, DUVEAU, Mes, BRUNET, GAUTHIER et GUILLON.

Absents excusés : Néant

Ouverture de la séance : 19 heures

Avant de débiter la réunion, M. le Maire propose au Conseil de constater l'état d'avancement des travaux du Café-Restaurant.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 22 juillet 2015.

Avis sur la mobilisation relative à les baisses des dotations de l'Etat

M. le Maire expose au Conseil que l'AMF (Association des Maires de France) engage une mobilisation collective pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités (- 30%). Une journée nationale d'action est prévue le 19 septembre, et pour faire écho à cette action, l'Ami (Association des Maires de l'Indre) invite les maires de l'Indre à l'Assemblée Générale où une photo sera faite avec le Président du Sénat, M. Gérard LARCHER avec le slogan « J'aime ma commune ».

Une pétition sera mise à la disposition des habitants de la commune dans les locaux de la mairie.

M. le Maire informe le Conseil des 21 nouvelles mesures prises par le gouvernement pour le maintien de la ruralité. le Conseil prend acte, le sujet sera revu.

L'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile

M. le Maire fait lecture du courrier de M. Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur concernant l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile et demande à l'assemblée de se prononcer sur la possibilité d'héberger des migrants dans des logements communaux vacants, l'Etat se chargeant d'aider financièrement les communes .

Le Conseil n'étant pas défavorable au principe d'accueil et de solidarité, souhaite toutefois obtenir plus de précisions quant aux modalités d'hébergement et d'accompagnement de ces familles en détresse.

Café-Restaurant

Le bail du Café-Restaurant s'achevant le 30 septembre prochain, le Conseil souhaite que de nouvelles conditions soient établies pour la prochaine convention et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

CCAS

M. le Maire rappelle que la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) modifie les dispositions du code de l'action sociale et des familles relatives aux centres communaux d'action sociale (CCAS).

Ces nouvelles dispositions rendent facultatif le maintien des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants .

Compte tenu de la faiblesse d'activité du CCAS, soit une réunion par an pour les colis de Noël aux Anciens, le Conseil décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS de la commune, décision qui prendra effet au 31 décembre 2015.

Les attributions du CCAS seront alors directement exercées par la commune.

Eclairage Public

M. le Maire informe le Conseil de la possibilité de bénéficier d'un diagnostic gratuit de l'éclairage public communal réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI).

Le Conseil accepte la proposition.

Demande de M. GENET

M. le Maire fait part de la demande de M. GENET pour effectuer le curage d'un fossé et la création d'un autre bordant sa parcelle YD004, ceci afin d'évacuer les eaux pluviales et ainsi préserver l'intégrité de ses bâtiments agricoles . Ces travaux seront entièrement à sa charge.

Le Conseil accepte à l'unanimité. M. GENET n'a pas pris part au vote.

Questions diverses

-M. le Maire rappelle que la commune a acquis pour l'euro symbolique la partie goudronnée de la parcelle C0825 située à la Brosse. et appartenant à M. BAILLARGEAT.

-Une assurance « Mission collaborateur » sera souscrite pour le Maire, les Adjointes, les Conseillers ainsi que le personnel dans l'exercice de leur mission..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20